

**Compte rendu Sommaire**  
**Réunion du Conseil Communautaire**  
**Séance du 11 FEVRIER 2014 à 18h30.**

**Date de convocation**

**31/01/2014**

L'an DEUX-MILLE-QUATORZE, le ONZE du mois de FEVRIER, à 18h30, le Conseil communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

**Membres présents:**

**AMNEVILLE:** Mme BELLONI, MM. FUND A., HELART,  
**BRONVAUX:** M. FAVIER,  
**CLOUANGE :** M. DIEDRICH,  
**MARANGE SILVANGE :** MM. BRUM, LALLIER et Mme GREFF,  
**MONTOIS LA MONTAGNE :** M. VOLLE et Mme PIERRARD,  
**MOYEUVE-GRANDE :** Mme BARTOLETTI, M. BENABID, Mme CONTESE, MM. DROUIN, ROVIERO,  
SANTARONI et TIRLICIEN,  
**MOYEUVE-PETITE :** MM. SCHWEIZER, HENRY,  
**PIERREVILLERS:** MM. SERREDSZUM, PELIZZARI  
**ROMBAS :** MM. FOURNIER, PIERON, BARTHELEMY, RISSER, M<sup>mes</sup> WAGNER, MACAIGNE et BENCI,  
**RONCOURT :** M. HALTER,  
**ROSSELANGE :** M. MATELIC, M<sup>me</sup> SEEMANN et M. DI GIANDOMENICO,  
**SAINTE MARIE AUX CHENES :** MM. KLAMMERS, WATRIN et SUBTIL et Mme CADONA  
**VITRY-SUR-ORNE :** MM. CORRADI, WEYANT et VEGLIA

**Membres représentés par son suppléant :**

M. DIEUDONNE par M. VILLEBRUN  
M. CUCCIA par M. LAURENT  
M. AUBURTIN par M. SAUDRY

**Membres absents ayant donné procuration :**

M. HIRTZ à Mme BELLONI	M. MULLER à M. BRUM
M. FUND D. à M. FOURNIER	M. MEOCCI à Mme GREFF
M. ARGUELLO à M. FAVIER	M. BALTIERI à M. HALTER
M. GISMONDI à M. DIEDRICH	M. SCHONS à M. MATELIC

**Absents excusés :** M. STOLL, Mme FERRARI, M. CECCONI

**Absent:** néant

---

Le 11 février 2014 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, réuni à Rombas, salle Jean Burger, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 16 décembre 2013,
- **ADOpte**, le Budget Primitif 2013 qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
  - en section de fonctionnement : 10 287 164,68 €,
  - en section d'investissement : 5 982 414,82 €,
- **DECIDE**, de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement et par opérations en section d'investissement.
- **PROCEDE** à la création d'un budget annexe au budget principal dénommé « Parc d'activités communautaire Champelle» à partir du 1er janvier 2014,

- **PRECISE** que ce budget annexe suivra la nomenclature M14,
- **SOLLICITE** l'assujettissement à la TVA de la communauté de communes pour ce budget,
- **DECIDE** de changer la dénomination du budget annexe du parc d'activités communautaire « Moulin Neuf » en « Parc d'activités communautaire des Portes de l'Orne » compte tenu de l'évolution du périmètre de ce parc d'activités,
- **PROCEDE** à l'annulation des écritures comptables émises sur les exercices antérieurs sur le budget principal (2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012), à savoir :
  - les mandats suivants :  
**Compte 2113** : mandats n°325/2002 pour 4348,51 € - 326/2002 pour 390 963,48 €  
**Compte 2315** : mandats n° 437/2001 pour 17 080,42 € - n° 153, 154, 155, 156, 247, 304, 305, 306, 307, 308, 387, 466, 514, 698, 699, 700/2002 pour un montant de 212 657,65 € - n°15, 101, 102, 103, 195, 198, 268, 269, 270, 271, 272, 323, 459, 460, 506, 548, 631, 673, 458, 738, 739, 740, 363, 364, 365/2003 pour 209 028,19 € - n°166, 38, 167, 37, 243, 354/2004 pour 84 758,81€ - n°117, 127, 210, 781/2005 pour 107 004,56€ - n°73, 190, 379, 568, 669, 671, 719, 864, 950, 922, 923, 924/2006 pour 87 759,37 € - n°80, 81, 151, 180, 181, 242, 243, 279, 385, 386, 447, 452, 477, 479, 480, 538, 539, 540, 546, 611, 612, 613, 616, 692, 695, 726, 746, 920, 919, 383/2007 pour 1 943 097 ,11 € - n°136, 137, 192, 212, 242, 534, 690, 824, 887, 886/2008 pour 538 345,60 € - n°127, 997, 572, 617, 634, 796, 848, 926, 927, 941/2009 pour 289 667,38 € - n°142, 143, 342, 394, 710/2010 pour 305 827,50 € - n°1143/2011 pour 16 405,00 € - n°913/2012 pour 127,24 €.
  - Et les titres suivants :  
**Compte 1317** : titres n° 461/2003 pour 10 304,88 € - n°100/2004 pour 36 700,24 € - n° 56/2006 pour 9175,06 €.  
**Compte 1327** : titres n° 27 et 99/2005 pour 129 645,64 €.  
**Compte 1383** : titres n°155/2004 pour 60 995,17€ - n° 120/2005 pour 26 586,15 € - n°166/2006 pour 33 177,25€ - n°14, 113, 114, 115, 116, 166, 167/2007 pour 305 584,41 € - n°200/2008 pour 33 867,34 € - n°217, 152, 208/2009 pour 231 480,25 € - n°47/2010 pour 42 977,21 € - n°26/2011 pour 59 733,54€  
**Compte 1387** : titres n°60 et 207/2009 pour 207 000,00 €.
- **DECIDE** d'intégrer ces écritures sur le budget annexe nouvellement créé,
- **DECIDE** de procéder au versement d'une avance de 3 019 803,68 € provenant du budget principal, et destinée à équilibrer le budget annexe « Parc d'activités Communautaire Champelle »,
- **DECIDE** de procéder au versement d'une avance de 12 000 €, provenant du budget principal, et destinée à équilibrer le budget annexe «Ramonville »,
- **DECIDE** de procéder au versement d'une subvention de fonctionnement de 8 800 € destinée à équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe «Parc d'activités communautaire Portes de l'Orne »,
- **VOTE** une avance de 280 000 € destinée à équilibrer la section d'investissement budget annexe «Parc d'activités communautaire Portes de l'Orne »,
- **ADOpte**, le Budget 2014 du Budget Annexe « PAC de Champelle » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
  - en section de fonctionnement : Néant
  - en section d'investissement : 4.207.070,82 €
- **DECIDE**, de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement et par opérations en section d'investissement.
- **ADOpte**, le Budget 2013 du Budget Annexe « PAC Ramonville » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
  - en section de fonctionnement : Néant €
  - en section d'investissement : 12.000,00€

- **DECIDE**, de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement et par opérations en section d'investissement.
- **ADOpte** le Budget Annexe 2014 du « Parc d'Activités Communautaire des Portes de l'Orne » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
  - en section de fonctionnement : 88.800,00 €
  - en section d'investissement : 630.000,00 €
- **DECIDE**, de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement et par opérations en section d'investissement.
- **FIXE**, le taux de chacune des 4 taxes comme suit :
  - Taxe d'Habitation : 1,87 %
  - Taxe sur le Foncier Bâti : 1,02 %
  - Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,24 %
  - Cotisation foncière des entreprises : 1,40 %
- **FIXE**, le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) au même taux que celui fixé en 2013, soit pour 2014 : 20,98%
- **FIXE**, le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 12,11 % pour l'année 2014.
- **DECIDE**, de modifier l'autorisation de programme pour les travaux de construction d'une structure multi-accueil à Sainte Marie aux Chênes (Plateau)
- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine, joints en annexe,
- **PREND ACTE** des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 14 avril 2008.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 14 avril 2008,

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 19h20.

Fait à Rombas, le 12 Février 2014,  
Affiché le 13/02/2014

Le Président



Lionel FOURNIER